

Mélany PAYOUX | 07 68 44 20 75
contact@formation-petitsprinces.fr

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Mélany Payoux pour le compte d'un Client. Le Champ d'Application des Prestations réalisées par Mélany Payoux s'étend à l'ensemble des Relations commerciales établies et contractées :

- auprès de Personnes Morales (Entreprises, Associations, Professions Libérales, Organismes publiques) situées en France et à l'étranger.
- auprès des Organismes de Formation dans une logique de sous-traitance
- auprès des Particuliers

Les Prestations réalisées couvrent les domaines de compétence en psychologie cognitive de l'enfant et de la justice.

• **Modalités d'inscription**

Toute demande de formation fait l'objet d'un devis personnalisé. Chaque formation contractée donne lieu à l'établissement d'une convention de formation comme stipulé par les articles L.920-1, L.920-13 du Code du travail, ainsi que des dispositions en vigueur. La convention est à compléter, signer et retourner en deux exemplaires à Mélany Payoux -Petits Princes-.

• **Dispositions financières**

Tous les prix sont indiqués en euros TTC (TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts). Sont inclus dans le tarif : les frais pédagogiques, les documents transmis aux stagiaires, le déplacement de la formatrice sur Nantes et en périphérie nantaise (- de 50km). Ne sont pas compris dans le tarif : la location d'une salle si le client ne dispose pas de locaux, les frais de déplacement à + de 50km de Nantes (= frais kilométriques + péages / train / avion / transport en commun / taxi), les frais d'hébergement à + de 200km de Nantes et enfin les frais de repas éventuels.

Financement par l'entreprise

Un acompte de 30% du coût total de la formation doit être versé (chèque ou virement) à Mélany Payoux au moment du retour de la convention de formation dûment complétée et signée. Le reste du montant doit être réglé dans un délai plafonné par l'article L441-6 du code de commerce : "sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

Prise en charge par un tiers payeur

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Mélany Payoux. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Mélany Payoux au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à Mélany Payoux au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Mélany Payoux se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

• **Annulation ou report de la formation**

Toute action de formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Mélany Payoux. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Mélany Payoux distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes

dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Mélangy Payoux.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, Mélangy Payoux se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix TTC de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix TTC de la formation.

- **Propriété intellectuelle**

Dans le cadre des formations proposées par Mélangy Payoux -Petits Princes- plusieurs supports sont remis et / ou présentés aux stagiaires formés. Ces différents supports appartiennent à la propriété intellectuelle de Mélangy Payoux et fait donc l'objet de droit d'auteur. Il est ainsi demandé à tous les utilisateurs de ces supports de s'engager à respecter la propriété intellectuelle de Mélangy Payoux. Toute violation du droit d'auteur sera poursuivie en justice. Un document de rappel du cadre juridique du droit d'auteur et de ses conséquences de son infraction peut être fourni sur demande.

- **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Mélangy Payoux.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, Mélangy Payoux conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, Mélangy Payoux s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

- **Différend éventuel**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal dont dépend le siège Mélangy Payoux sera seul compétent pour régler le litige.

Mélangy Payoux

